

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERZEILLE 514/2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Vote par procuration : 0

Nombre de membres présents : 9

Date de la convocation : 03/12/2024

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Martine LARREGOLA, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.

Absente excusée : Cynthia COURRIEU.

Absent : Ludovic BERAÏL

Secrétaire de Séance : Martine LARREGOLA

Le onze décembre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Demande de fonds de concours au titre du FPIC 2024 pour la réfection de l'étanchéité du bassin de la piscine de la CCAS/Mairie.

Monsieur le Maire présente,

Considérant que la commune a réalisé des travaux de réfection de l'étanchéité de la piscine municipale grâce à la pose d'une résine, pour un montant total de 32 637,60 € TTC ;

Considérant que l'intégralité de ces travaux a été financée par des fonds propres ;

Considérant que, sans cette participation, le montant d'autofinancement est trop important pour la commune ;

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement auprès de Carcassonne Agglo pour le dossier suivant : « Réfection de la piscine municipale » au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité:

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à Carcassonne Agglo au titre du au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale.
- **Décide** de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **Approuve** le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19.12.24

ID : 011-211104088-20241211-5142024-DE

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
REFECTION DU BASSIN DE LA PISCINE DE LA CCAS/MAIRIE**

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS	
POSE RESINE DANS LE BASSIN DE LA PISCINE DE LA CCAS	27198,00	FPIC	13065,00
		Fonds propres	14133,00
TOTAL HT	27198,00	TOTAL HT	27198,00

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE

En mairie le 11/12/2024

Le Maire, Christian AUDIER



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>